

**BULLETIN D'ADHÉSION 2020
ASSOCIATIONS - COLLECTIVITÉS**

Association / Club / Collectivité / Organisme :

Représenté(e) par (Président ou Trésorier)

Nom et prénom du correspondant AF3V

Adresse

Code Postal

Ville

Pays

Tél. :

E-mail :

souhaite adhérer à l'Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes.

J'accepte de faire partie de la liste de discussion AF3V : af3v-adherents@af3v.org

Cotisation pour les associations locales ou régionales

Montant adhésion - moins de 50 adhérents

30 €

Nombre adhérents :

- de 51 à 100 adhérents

40 €

- de plus de 100 adhérents

50 €

+ 0,10 € par adhérent, plafonné à 150 € :

Cotisation pour les CODEP, les fédérations et les associations à vocation nationale

Montant adhésion

200 €

Adhésion de soutien

300 €

Cotisation pour les Conseils Régionaux et les Conseils Départementaux

Montant adhésion

1000 €

Cotisation pour les autres collectivités territoriales et organismes (CRT/CDT, OT, Communes...)

Montant adhésion

- inférieur à 10 000 habitants

150 €

- de 10 000 à 50 000 habitants

300 €

- supérieur à 50 000 habitants

500 €

Cotisation pour les professionnels (restaurateurs, hébergeurs, loueurs, magasins vélo...)

Montant adhésion

- Implantation locale

300 €

- Implantation nationale

1000 €

Règlement de votre cotisation

Bulletin à renvoyer avec votre règlement :

- par chèque à l'ordre de l'AF3V
- par virement bancaire en précisant bien votre nom dans le libellé de l'ordre de virement.

Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Domiciliation
10278	02203	00048652202	70	CCM Toulouse Bonnefoy

- Pour un virement depuis un pays étranger :
IBAN :FR76 1027 8022 0300 0486 5220 270 BIC : CMCIFR2A
- Par carte bancaire avec notre partenaire bancaire Crédit Mutuel : <https://www.apayer.fr/af3v> en précisant « cotisation »

Le :

à :

Signature :